

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 22 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis JOURDAIN, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SAUGER Caroline, GAUDÉ Lydia, LEOMENT Violaine, SICAULT Annick, WIART Maryse, RAVENELLE Nathalie, BECCAVIN Sandrine.

Nombre de membres	14
Présents	12
Votants	14 (dont 2 pouvoirs)

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Madame Maryse WIART demande à faire partie de la commission du personnel.

Recrutement d'un agent saisonnier

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-François ROY : « Les agents techniques ne sont plus que 2 et comme les années précédentes, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier (tonte, entretien des massifs, remplacement pendant les congés des titulaires, ...). Nous avons regardé parmi les candidats qui avaient postulé pour le remplacement de Lionel, la personne qui nous correspond le mieux pour ce contrat saisonnier est Adrien LIMET (pompier, mécanicien motoculture de plaisance). Si vous en êtes d'accord, un contrat d'agent saisonnier sera signé pour la période du 29 juin au 30 septembre 2020, 35 h/semaine (+ 5 heures supplémentaires hebdomadaires), coût horaire 10,31 € brut.

Délibération n° 54/2020 du 22 juin 2020 Recrutement d'un agent saisonnier

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts (tonte, entretien des massifs, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 29 juin 2020 au 30 septembre 2020.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 359, indice majoré : 334
Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35 h 00 hebdomadaires, il pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois pour une même période 12 mois consécutifs.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis à la Préfecture le 24 juin 2020

Publié, affiché ou notifié le 24 juin 2020

Un nouvel appel à candidature avec des missions plus encadrées sera lancé pour le recrutement d'un agent à l'automne.

Représentants dans les commissions de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay
--

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Titulaire : CHARLUET Jérôme

Suppléant : LEBRETON Marie-Hélène

Commission locale d'évaluation des transferts de charges : ROY Jean-François

Commission services de gestion des déchets : LACOTE Dominique

Commission développement artisanal et industriel : JOURDAIN Francis

Commission développement touristique : WIART Maryse

Commission voirie : ROY Jean-François

Commission développement agricole : JOURDAIN Francis

Commission services à la population : BECCA VIN Sandrine

Commission énergies renouvelables : LACOTE Dominique

Commission culture et sport : WIART Maryse

Commission SCOT – NTIC : ROY Jean-François

Délibération n° 55/2020 du 22 juin 2020
DM n° 2 Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Personnel titulaire	6411		5 000,00			
A caractère administratif				657363		5 000,00
Fonctionnement dépenses			5 000,00			5 000,00
		Solde	0,00			

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis à la Préfecture le 23 juin 2020

Publié, affiché ou notifié le 23 juin 2020

Délibération n° 56/2020 du 22 juin 2020
DM n° 1 Epicerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		5 000,00
Fonctionnement dépenses						5 000,00
		Solde	5 000,00			
Autres communes				74748		5 000,00
Fonctionnement recettes						5 000,00
		Solde	5 000,00			
Constructions				2313	H.O.	5 000,00
Investissement dépenses						5 000,00
		Solde	5 000,00			
Virement de la section de 040				021	H.O.	5 000,00
Investissement recettes						5 000,00
		Solde	5 000,00			

*Certifié exécutoire par le Maire
Transmis à la Préfecture le 23 juin 2020
Publié, affiché ou notifié le 23 juin 2020*

**Délibération n° 57/2020 du 22 juin 2020
Location bâtiment de stockage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location d'un bâtiment de stockage 1, Rue des Acacias par l'EARL ROY pour une courte période ; leur projet de construction ayant pris du retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (MM. ROY Jean-François et Antoine n'ayant pas pris part au vote), autorise Monsieur le Maire à louer à l'EARL ROY le local sis 1, Rue des Acacias, pour une durée d'un mois au prix de 100 € et à signer tout document relatif à ce dossier.

*Certifié exécutoire par le Maire
Transmis à la Préfecture le 24 juin 2020
Publié, affiché ou notifié le 24 juin 2020*

Informations au Conseil Municipal

Devis Aidicom

Il comprend 1 écran de projection fixe pour la salle des fêtes, 1 écran de projection portable sur trépied, 1 ordinateur portable avec Pack Office, antivirus, 1 vidéoprojecteur pour un coût TTC de 2 684,80 €.

Caroline SAUGER : L'ordinateur est-il assez puissant pour mettre la comptabilité, ... ?

Francis JOURDAIN : Les logiciels de la Mairie ne seront pas installés dessus. L'ordinateur portable servira pour les réunions et au cas où il y aurait des stagiaires (par exemple pour faire du traitement de texte).

Le Conseil Municipal donne son accord.

Exposition permanente Benjamin RABIER

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande pour installer une exposition permanente sur Benjamin RABIER dans le petit local communal sis 2, Route de St Aignan.

Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve que le local ne soit pas demandé à la location (l'électricité et l'eau ne seront pas remises). Le local sera nettoyé.

Jean-François ROY : Nous pourrions y installer la licence IV de la commune.

Francis JOURDAIN : Renseignements pris, elle est malheureusement perdue.

14 juillet

Commémoration à 12 h 00. Banquet à la salle des fêtes à 13 h 00 (invités : ancien et nouveau conseil municipal, pompiers, musiciens, bénévoles, instituteurs)

Dates à retenir

Vendredi 26 juin : AG US Gâtines à 19 h 00

Lundi 29 juin : Commission des bâtiments rendez-vous avec M. ALBERTINI, architecte pour les 2 logements dans l'ancienne poste à 10 h 00 en Mairie

Mardi 30 juin : Mme LACHAUME de GROUPAMA rendez-vous avec le Maire et les adjoints à 9 h 30 en Mairie

Vendredi 3 juillet : Remise des dictionnaires à 15 h 00 à l'école

Vendredi 3 juillet : Réunion SIRP à 18 h 00

Mardi 7 juillet : 17 h 00 Restitution schéma directeur d'assainissement par le Cabinet Dupuet

Mercredi 15 juillet : 17 h 00 Conseil Communautaire

Jeudi 16 juillet : 14 h 30 Réunion du Syndicat départemental d'énergies de l'Indre à Saint Maur

Stationnement devant la boulangerie

Caroline SAUGER : Serait-il possible de faire un aménagement devant la boulangerie avant qu'il n'y ait un accident ?

Jean-François ROY : Je te remercie Caroline car cela fait longtemps que je le demande.

Caroline SAUGER : C'est de pire en pire. Les piétons sont obligés de passer sur la route car les voitures sont garées sur les trottoirs.

Francis JOURDAIN : Le problème s'est amplifié du fait qu'une seule personne à la fois est autorisée dans la boutique.

Jean-François ROY : Il faudrait déjà qu'Aurélia ne mette pas ses panneaux sur le trottoir et que les voitures de ses salariés soient stationnées ailleurs. J'ai demandé à M. BEAUDOUIN le propriétaire des lieux d'aménager un parking soit derrière, soit face à la boulangerie mais il ne veut pas. Il serait aussi souhaitable que les locataires de M. BARATIN ne stationnent pas sur le trottoir.

Francis JOURDAIN : Nous avons un projet de réduction de la vitesse avec des chicanes mais il a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Sandrine BECCA VIN : Les voitures passent vraiment vite dans le bourg.


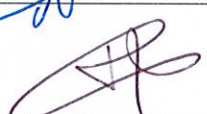

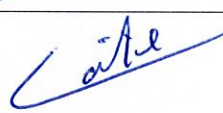
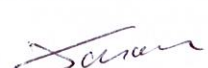
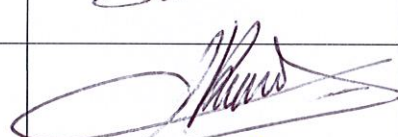
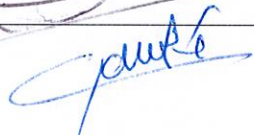
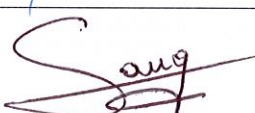


Francis JOURDAIN : La DDT (Direction Départementale des Territoires) a analysé la vitesse des véhicules. Il est ressorti de cette étude qu'en grande majorité la vitesse était respectée.

Vestiaires du stade

Les portes ont été ouvertes avec des coups de pied. La gendarmerie s'est déplacée.

La séance est levée à 20 h 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020
Délibérations n° 54/2020 à n° 57/2020

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis	Jourdain	
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
RAVENELLE Nathalie		
GAUDÉ Lydia		
SAUGER Caroline		
WIART Maryse		
BECCA VIN Sandrine		
ROY Antoine	